

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2021

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 9

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. MAGNIN Didier – M. PAGET Olivier - M. CECH Franck – M. TATIBOUËT Bruno – M. LEGAY Olivier – M. GIRINAL Jean Marc - Mme GAUTHEROT Annick – Mme SMEDLEY Marie-Hélène - Mme SOCIÉ Mathilde

Absents excusés : M. André AURIÈRE - Mme GUENOT Lucienne

Date de convocation : 20 janvier 2021

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.
Madame GAUTHEROT Annick a été élue secrétaire.

Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

1/ Proposition d'ancrage d'un candélabre sur la voie publique :

Le Maire explique qu'il serait nécessaire d'améliorer l'éclairage public qui fait défaut sur la voie publique et propose de remplacer un candélabre actuellement en façade d'une maison de la Grande Rue. La servitude d'ancrage au profit de la commune de Buthiers concerne la façade de la maison cadastrée AB 32 au Village.

Le Maire fait lecture d'une convention proposée qui indique les conditions suivantes :

- la commune cache le câble le long de la façade avec une goulotte se rapprochant de la couleur de la façade,
- le luminaire sera légèrement tourné vers la gauche, vers le carrefour de la Grande Rue et la Rue des Chenevières,
- la convention est consentie à titre perpétuel et sans indemnités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les termes de la convention de servitude présentée,
- autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2/ Gestion des animaux errants :

Le Maire explique avoir constaté la présence d'animaux errants sur la commune et rappelle que cette situation relève de la responsabilité du Maire. Il propose de souscrire un contrat avec la fourrière et présente une convention de la fourrière SPA de Gray. Le versement annuel sollicité s'élève à 1 € par habitant, soit la somme de 310 € par an pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions, approuve à la majorité la proposition du Maire et l'autorise à signer la convention avec la SPA de Gray, ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

3/ CCPR : régime de transfert des pouvoirs de police spéciale :

Le Maire informe le conseil que, neuf communes du territoire ayant voté contre le transfert de pouvoir de police spéciale du Maire vers la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolais, ce transfert sera annulé par arrêté : les communes conservent donc le pouvoir de police spéciale dans les domaines de l'habitat et du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage.

4 / Droit de préemption parcelle ZB 231 :

Le Maire présente un déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée ZB231.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption pour cette parcelle cadastrée et autorise le Maire à signer les documents en ce sens.

5/ Travaux Grande Rue :

La Grande Rue est maintenant ouverte à la circulation et il est constaté que les véhicules roulent vite : les triangles au croisement de la Rue des Vignes et de la Rue de Breuches Bois sont trompeurs, les véhicules les contournent.

Il reste à enlever les poteaux des réseaux secs avec un questionnement concernant le croisement avec la Rue des Chenevières : une solution proposée est de poser des réflecteurs au sol.

Le Maire informe le conseil qu'une réunion de chantier a eu lieu le 23 janvier dernier pour l'achèvement des travaux et que des réserves ont été émises sur les points suivants :

- marquage au sol à reprendre : il est envisagé de poser de la résine l'année prochaine à la place de la peinture,
- panneau STOP Rue de la Fontaine : il sera déplacé,
- une borne a été arrachée,
- le regard au croisement avec la Rue des Chenevières est à vérifier.

Les plantations d'arbres et d'arbustes seront effectuées mi-février.

6/ Questions diverses :

- **6a** /Le Maire présente l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de personnel pour des missions temporaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de personnel contractuel pour des missions temporaires et autorise le Maire à le signer.

- **6b**/ Le Maire rappelle la séance du conseil municipal du 17 décembre dernier au cours de laquelle avait été évoquée la possibilité de réfection de l'appartement communal situé dans le bâtiment de la mairie et la venue d'un professionnel pour en évaluer la faisabilité.

Il présente un devis de la société SL CONCEPT HABITAT d'un montant de 2 640,00 € pour une mission d'étude à la réalisation d'un aménagement de deux appartements dans la mairie de Buthiers et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de la société SL CONCEPT HABITAT d'un montant de 2 640,00 € TTC et autorise le Maire à signer ce devis et tous documents relatifs à ce dossier.

- Forêt : un abattage d'arbres menaçant la voie communale Rue de Breuches Bois, depuis le pont de la RN57 jusqu'au croisement avec le chemin forestier dans le sens Buthiers – Rioz, soit sur une distance d'environ 200 mètres, sera réalisé les samedi 6 et 13 février prochain : la circulation routière sera fermée sur cette voie ces jours-là et un arrêté de voirie sera pris.

- le dépôt de plainte déposé par la mairie concernant la dégradation du ponton handicapé a été classé sans suite par le Procureur de la République, malgré de très fortes suspicions.

- Une coupure d'eau est programmée par la CCPR le jeudi 4 février au matin pour les Rues de la Fontaine, des Vignes, de Breuches Bois, Grande Rue et impasses, en raison des travaux sur le réseau d'eau actuellement en cours Rue de la Fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clot la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN

